

Compétences communales et communautaires, démocratie participative

Pensez-vous que la répartition des compétences entre les communes et la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier est adéquate ?

L'exercice, au cours des dernières années, des compétences dévolues à la Communauté de communes a suscité suffisamment de polémiques et de critiques pour nous permettre d'estimer qu'une redéfinition de ces dernières s'avère indispensable. Mais quelque soient les compétences, ce sont les modalités de mise en œuvre de celles-ci qui sont importantes et doivent se dérouler dans un climat de concertation préservant à la fois l'intérêt de l'île toute entière et celui de chaque commune. Pour un fonctionnement plus harmonieux, les modalités de représentation des communes doivent être revues.

Y a-t-il encore des compétences communales qui devraient être transférées ? Lesquelles ?

Le recadrage des compétences entre les communes et la Communauté de Communes ne semble pas devoir aller vers une augmentation des transferts de compétences à destination de la Communauté de Communes mais plutôt vers un rééquilibrage de celles-ci.

Êtes-vous partisan de la gestion de l'eau en régie intercommunale ?

En tant que Président du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de l'île de Noirmoutier, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement dans l'île me donne pleinement satisfaction. L'eau est de qualité, le rendement des réseaux est excellent, les stations ont été mises aux normes et ont un bon niveau d'épuration. La technicité accrue que requiert la gestion combinée de l'eau et de l'assainissement implique un niveau de compétences techniques qu'une petite régie aurait du mal à atteindre. Je conviens, toutefois, que nous devons être très vigilants sur le niveau du prix de l'eau et de l'assainissement.

Sous quelles conditions seriez-vous favorable à l'idée qu'une fusion des quatre communes de l'île en une seule ?

Je suis défavorable à une quelconque fusion des 4 communes de l'île étant trop respectueux de l'histoire des communes de l'île, de la volonté des habitants et de l'exercice d'une démocratie du quotidien qui s'exerce parfaitement bien dans le cadre de nos communes actuelles avec l'appui de la Communauté de communes.

Un projet de réforme gouvernementale voudrait que les conseillers communautaires soient élus au suffrage universel. Seriez-vous favorable à ce projet ?

J'ai déposé une proposition de loi allant dans ce sens en 1998. A l'époque elle a été refusée et le même refus m'a été opposé en 2003. Si une telle réforme devait être votée par le Parlement nous l'appliquerons, bien entendu, dans l'île de Noirmoutier.

Souhaitez-vous associer les citoyens aux prises de décision des élus ? Si oui, comment ?

Cette question appelle une réponse clairement affirmative. Les « commissions élargies » me semblent être un excellent moyen de concertation ainsi que les « conseils de développement » et le débat sur le « rapport d'activité » du Maire ou du Président de la Communauté me semblent devoir être généralisé. Dans ce contexte, Internet peut jouer un rôle novateur que je souhaiterais développer pour faciliter le dialogue entre les citoyens et les élus.

Loi littoral et capacité d'accueil

Vous engagez vous à appliquer la loi littoral ?

La loi littoral est notre charte fondamentale. Il convient donc de l'appliquer comme nous l'avons toujours fait souvent avec exemplarité.

Pensez vous qu'il soit inutile de parler de capacité d'accueil de l'île dans le contexte d'un schéma de développement de l'île ?

L'évaluation de la « capacité d'accueil » a entraîné beaucoup d'études et de réflexions mais n'a pas, à ce jour, aboutit à une méthodologie claire et acceptée par tous tant au niveau national que local. A mon sens la capacité d'accueil ne peut que découler des capacités résultant des surfaces constructibles (surface x COS). Dans l'île de Noirmoutier, le partage de l'espace a été effectué en 1977 dans le cadre du premier POS qui, à l'époque, était de compétence cantonale dans le cadre d'un groupement d'urbanisme. Depuis cette date peu de changements notoires ont été effectués et l'île possède toujours 27 % de sa surface en zones construites ou constructibles et 73 % en zones agricoles ou naturelles. Ce partage, effectué, à l'époque, sous mon égide et avec l'accord des 4 Maires et du Préfet, doit être préservé. Lorsque l'espace constructible sera totalement aménagé, nous aurons atteint notre capacité d'accueil maximale.

Vous engagez vous à œuvrer à la mise en place d'une étude des critères techniques d'évaluation de la capacité d'accueil sur l'île

Cela étant dit, rien n'empêche qu'avec des experts du Conseil Général des Ponts et Chaussées ou des bureaux d'études spécialisés nous puissions continuer à nous pencher sur cette question. A mon sens, il appartient au nouveau « Conseil National du Littoral », pour la création duquel j'ai longtemps milité, de se pencher sur ce problème.

Protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

Comptez-vous prendre des mesures de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager de votre commune ? Si oui, lesquelles?

Les premières mesures de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ont été lancées à mon initiative :

- *avec le premier règlement d'urbanisme associé au POS qui a réhabilité l'architecture traditionnelle de l'île en lui permettant de s'adapter à un certain modernisme.*
- *en publiant, il y a 20 ans, l'ouvrage « comment construire dans l'île de Noirmoutier » suivi, deux ans plus tard, de l'ouvrage « comment planter dans l'île de Noirmoutier ».*
- *le prochain objectif sera d'élaborer deux nouveaux ouvrages :*
 - *« comment réhabiliter et conserver notre patrimoine architectural ».*
 - *« comment préserver notre patrimoine naturel »*

Vous engagez vous à conclure rapidement ou à soutenir énergiquement la procédure de classement du Gois ?

La première demande de classement du Gois a été formulée par mes soins avec l'appui du Conseil

du District de l'île que je présidais à l'époque. Notre désir était de préserver la qualité de ce site exceptionnel et d'obtenir, à terme, le label de « grand site d'intérêt national ». Cette démarche devra donc être poursuivie en accord avec les 2 communes concernées, le département propriétaire de la chaussée du Gois et les professionnels de la mer qui travaillent à proximité de ce site.

Protection de la qualité des eaux superficielles et littorales.

Dans ce cadre, vous engagez vous :

À agir en priorité pour identifier, prévenir et empêcher les activités polluantes plutôt que pour les réparer ?

C'est exactement ce que préconise le SAGE que j'ai fait adopter, à l'unanimité de ses membres (dont l'association 12/12) en 2003. Il convient maintenant de mettre en œuvre les mesures proposées. La procédure est en cours dans le cadre du « Contrat de Bassin Versant » qui a été accepté par la Région des Pays de la Loire et du « Contrat Territorial » qui est en cours de préparation avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

À préserver les marais salants et circuits hydrauliques salicoles de tout aménagement perturbant ou destructeur ?

C'est moi-même, en tant que Président du SIVOM, qui, en liaison avec les 4 communes et le département, ai créé, en 1981, le premier Syndicat Mixte d'Aménagement des Marais de Vendée qui concernait notre île de Noirmoutier. Six autres SMAM ont, ensuite, été créés sur les zones humides vendéennes. En accord avec le Syndicat des 3 Etiers, nous avons réhabilité le réseau hydraulique, créé des zones aquacoles et ostréicoles et surtout protégé et fait renaître les marais salants. Cela n'a été possible que grâce à un nouveau système de commercialisation du sel (par Eurial, Aquasel et la coopérative), à la notoriété renaissante de notre sel et à l'action d'une coopérative active et efficace sans oublier les sauniers indépendants. Le nombre de sauniers a été multiplié par 4 au cours des 20 dernières années, les œillets en exploitation sont désormais près de 4000 et pourraient atteindre à terme 7 à 8000. J'ai lancé l'étude d'un Contrat Entretien Restauration des Zones Humides (CREZH) qui, malheureusement, est en attente car le Syndicat Mixte d'Aménagement des Marais de l'île de Noirmoutier, depuis mars 2006 ne fonctionne plus de manière satisfaisante. Les délégués des communes de Barbâtre et de la Guérinière ont été exclus et les Conseillers Généraux n'y siègent plus. En outre, un conflit a surgi entre le Syndicat Mixte d'Aménagement des Marais de l'île de Noirmoutier et le Syndicat des 3 Etiers au sujet de leurs compétences respectives. Ces dysfonctionnements se retrouvent au sein du Conseil de la Communauté de l'île de Noirmoutier car les délégués de 2 communes sur 4 ont démissionnés de cette instance.

Avec de nouvelles équipes et un nouvel esprit de concertation, je suis persuadé que le CREZH pourra être achevé rapidement et que les travaux seront engagés. Ainsi notre marais connaîtra un nouveau exemplaire.

À respecter et réhabiliter les zones humides d'eau douce qui servent de bassins d'orage naturels et qui font partie de notre richesse patrimoniale ?

Tout cela est prévu au CREZH et sera réalisé.

À ce que votre commune soit pilote pour un entretien non polluant des espaces verts publics, par la prohibition de l'usage des herbicides et la sensibilisation active et volontariste du public ?

Ces mesures préconisées par le SAGE sont incluses dans le contrat de bassin versant préparé la

Commission Locale de l'Eau et acceptées par la Région des Pays de la Loire. L'action sera engagée des 2008 avec toutes les communes qui ont accepté des « plans de désherbages communaux ». Le public et la profession agricole seront invités à participer à cette action dans les domaines les concernant.

Grenelle de l'environnement

Le Grenelle de l'environnement a confirmé la dangerosité des pesticides pour la santé publique et la nécessité de réduction à court terme de 50% de leur utilisation. Vous engagez vous à agir concrètement pour faire évoluer les pratiques agricoles intensives sur l'île ?

En tant que Président du Comité National de l'Eau, j'ai fait adopter au cours des 2 débats tenus les 29 juin et 13 septembre 2007, une motion dont je vous transmets le texte en annexe de cette lettre. Dans ce document dont l'objectif a été repris dans les conclusions du « Grenelle de l'Environnement », j'ai été le premier à demander le retrait le plus rapidement possible de toutes les substances classées officiellement comme étant « dangereuses, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques ». Je suis satisfait de l'orientation prise dans ce domaine par le Gouvernement même si je pense que l'on aurait pu aller plus vite.

En ce qui concerne les pratiques agricoles dans l'île une réunion de concertation se tiendra très rapidement avec les responsables de la Coopérative des producteurs de pommes de terre pour examiner, ensemble, la totalité des problèmes à résoudre pour préserver, dans de bonnes conditions, cette activité agricole essentielle à notre île tout en le rendant parfaitement compatible avec la préservation du milieu.

Règles d'urbanisme, valorisation des ressources, normes HQE

Êtes-vous favorable à un assouplissement des règles locales d'urbanisme afin de favoriser la valorisation des ressources en énergie solaire et la récupération de l'eau de pluie ? (limiter les entraves à l'installation de panneaux solaires et de gouttières).

La valorisation des ressources en énergie solaire (comme en géothermie) et la récupération des eaux de pluies sont des questions qui doivent d'abord être traités au niveau national. De grands progrès ont d'ailleurs été faits dans ce domaine et seront encore accentués à la suite du « Grenelle de l'Environnement ». La consultation des nouveaux conseils municipaux et de la population déterminera les conditions d'applications locales de ces mesures nationales et devront être intégrées dans les règlements d'urbanisme des PLU (Plans locaux d'urbanisme).

Vous engagez vous à exiger la norme Haute Qualité Environnementale (HQE) pour tous nouveaux bâtiments publics ?

Une réponse positive s'impose d'elle-même et le nouveau Conseil de la Communauté engagera à ce sujet une concertation avec les quatre municipalités et l'ensemble des maîtres d'ouvrage. Le Conseil Général de la Vendée a décidé de lancer un programme de soutien dans ce sens.

Habitat, logement

Quels moyens comptez vous mettre en œuvre pour que les personnes travaillant à l'année sur l'île et ne disposant pas de moyens financiers importants puissent se loger décentement, voire accéder à la propriété ?

Nous mettrons en œuvre, avec l'aide du Département, les nouveaux dispositifs d'aide à la pierre

pour la construction de logements ainsi que pour une maîtrise foncière plus efficace des espaces nécessaires, avec l'aide de l'Etablissement public foncier départemental. Il est évident que ces mesures seront d'autant plus efficaces que les propriétaires seront associés à cette politique. La loi DALO a inscrit dans notre droit un nouveau principe d'accès au logement qu'il convient de mettre en œuvre dans un contexte de forte pression foncière.

Pensez vous que le Plan Local d'Urbanisme doive s'attacher aussi à maîtriser l'expansion des résidences secondaires ?

Il est évident qu'il faut privilégier, dans notre île, d'abord les résidences principales. L'expansion des résidences secondaires se limitera d'elle-même faute de surfaces constructibles mais cela aura inéluctablement des répercussions sur le prix de l'immobilier.

Circulation, transport

Afin de réduire la circulation automobile et donc les embouteillages durant la saison, envisagez-vous de prendre des dispositions particulières comme l'instauration de navettes (gratuites ?) en collaboration avec d'autres communes ou toutes autres dispositions sur votre commune ?

Notre système de transports publics dans l'île s'est notablement amélioré à destination de Nantes (ligne régionale) comme de la Roche sur Yon (ligne départementale). Pour la ligne régionale, des nouveaux accès sécurisés seront aménagés au giratoire du Gois à Barbâtre et de l'Europe à la Guérinière pour une meilleure desserte des communes de Barbâtre et de la commune de l'Epine. Mais j'ai bien conscience que des améliorations doivent être réalisées en faveur des personnes âgées et des handicapés. Ce sera une de mes priorités si je suis réélu Conseiller Général et Président de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier. A cette fin nous engagerons immédiatement avec le département des études pour l'adaptation du système de transports dans l'île pour qu'il se fasse dans des conditions financières acceptables. La priorité sera donnée aux personnes âgées et aux handicapées.

Dans nos communes, il n'est pas toujours facile aux personnes âgées ou handicapées de se déplacer ou d'accéder aux bâtiments et lieux publics. Vous engagez vous à mettre en œuvre le plus rapidement possible un programme destiné à mettre fin à cette situation ?

Ma réponse est positive et une étude diagnostic sera lancée très rapidement sur tous les bâtiments publics de l'île.

Risques naturels

Vous engagez vous à entamer le plus rapidement possible la procédure menant à l'établissement d'un plan de prévision des risques (PPR) ?

La question sera traitée par la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier avec les services de la Préfecture et du Conseil Général notamment pour examiner la solidité et la pérennité de notre système de digues et d'ouvrages de défense contre la mer. Le plan de prévision des risques (PPR) sera soumis à la concertation des communes en 2009 et du public en 2010.